ASLAE
association sédunoise
des lieux d'accueil de l'enfance

PROCEDURE D'INSCRIPTION
ET
REGLEMENT SPECIAL VACANCES SCOLAIRES

Procédure d'inscription

Vous trouverez ci-dessous les différentes étapes permettant de réaliser l'inscription de votre enfant dans une UAPE de remplacement durant les vacances scolaires.

1. Aller sur le site www.aslae.ch et accéder à la page de votre UAPE. Télécharger et remplir le formulaire d'inscription vacances UAPE en le datant et en le signant. Si le formulaire est renvoyé par un e-mail permettant votre identification, la signature manuscrite n'est pas obligatoire. Pour les inscriptions en irréguliers, veuillez indiquer le nombre de jours par semaine ainsi que la fréquentation prévue (information obligatoire dans la partie « Remarques »).
2. Renvoyer le formulaire prioritairement par courriel à l'adresse e-mail de l'UAPE désirée.
   En cas d'impossibilité d'envoi par courriel, veuillez l'envoyer en courrier A à l'adresse de l'UAPE désirée.
3. Le contrat vous sera transmis via le portail Kibe. Veuillez le lire puis le valider en ligne en respectant le délai de retour de contrat.
4. En cas de modification ou annulation dans les délais prévus à cet effet (voir ci-dessous), veuillez tracer ou modifier les prestations puis renvoyer rapidement le contrat par courriel ou par courrier à l'adresse de l'UAPE qui vous l'a transmis. Dans ce cas, un nouveau contrat vous sera envoyé dans votre portail Kibe avec les modifications. Vous devrez le valider dans les délais prévus pour garantir la prise en charge.

IMPORTANT

- Les demandes d'inscription pourront être faites jusqu'à une date définie (voir ci-dessous). Passé ce délai, les demandes ne seront plus acceptées. L'inscription dans une UAPE de remplacement est possible uniquement si l'UAPE habituelle est fermée.
- Un délai pour la modification ou l'annulation sans frais des contrats est octroyé (voir ci-dessous). Passé ce délai, le contrat reçu fait foi pour la facturation. En cas de non-retour du contrat dans les délais établis, la prise en charge ne sera pas garantie.
- Toutes les prestations de garde inscrites sur le contrat seront facturées, quel que soit le motif. Pour les contrats dits « irréguliers », l'ensemble des prestations de garde inscrites (nombre de prestations par semaine) sur le contrat seront également facturées.
- Les absences journalières de l'enfant durant la période des vacances doivent être annoncées **par téléphone** jusqu'à 08h15 au plus tard. Dans la négative, l'ensemble de la prestation inscrite sera facturé (petit déjeuner, repas de midi, goûter et supplément vacances).

Délais d'inscription, de modification et d'annulation

Vacances	Ouverture des d'inscription	Délai d'inscription	Délai de modification ou d'annulation	Retour contrat signé	Début des vacances hors fériés/chômés
Automne	11.09.2026	25.09.2026	02.10.2026	09.10.2026	15.10.2026
Immaculée conception **(Pont)**	02.11.2026	13.11.2026	20.11.2026	27.11.2026	07.12.2026
Fin d'année	13.11.2026	27.11.2026	04.12.2026	11.12.2026	28.12.2026
Carnaval	01.01.2027	15.01.2027	22.01.2027	29.01.2027	08.02.2027
Pâques	26.02.2027	12.03.2027	19.03.2027	26.03.2027	30.03.2027
Ascension (**Pont**)	02.04.2027	16.04.2027	23.04.2027	30.04.2027	07.05.2027
Eté	09.04.2027	30.04.2027	21.05.2027	28.05.2027	28.06.2027 Mikado 19.07.2027 Trott'
Pré-rentrée	14.05.2027	28.05.2027	04.06.2027	11.06.2027	09.08.2027

Règlement général des UAPE durant les vacances scolaires

Facturation

Les prestations lors des périodes de vacances sont plus longues que lors des périodes scolaires, le pourcentage de présence est adapté proportionnellement.
Un supplément « vacances » de Fr. 6.- est facturé par jour et par enfant.

Irréguliers

Le planning écrit doit être transmis par courriel ou courrier au plus tard pour le vendredi précédent la semaine de prise en charge. Aucun planning n'est accepté par téléphone.

Absences

En cas d'absence l'UAPE doit être avisée **par téléphone** avant 8h15. Dans ce cas, la prestation est facturée sans le repas, goûter et sans supplément vacances, dans le cas contraire la prestation est facturée en entier.

Absences maladie

Toute absence maladie doit être signalée à l'UAPE **par téléphone** avant 08h15. Les absences liées à une maladie de plus d'une semaine avec certificat médical seront facturées à 10% du tarif dès la deuxième semaine uniquement.

Horaires

Les UAPE sont ouvertes du lundi au vendredi de 6h30 à 19h00.
Les veilles de fête, elles ferment à 18h00.

- Le matin, les arrivées sont prévues entre 6h30 et 9h00.
- En fin de matinée, les départs et/ou arrivées sont possibles entre 11h00 et 12h00 (les départs après 12h00 ne sont pas possibles).
- En début d'après-midi les départs ou arrivées se font entre 13h00 et 14h00.
- En fin de journée, les départs sont possibles dès 17h00 au plus tôt.

Petit déjeuner

Un petit déjeuner peut être proposé aux enfants qui le souhaitent entre 7h00 et 8h00 le matin au plus tard.

Matériel

L'enfant qui fréquente une autre UAPE pendant les vacances que celle fréquentée habituellement devra prendre avec lui.

- Un sac à dos (pas de sac en bandoulière),
- Une casquette,
- Une bouteille d'eau vide de 5dl,
- Une paire de pantoufles,

Des baskets sont exigées (pas de tongs, mules ou sandales ouvertes) afin de permettre à votre enfant de participer aux activités en toute sécurité.
La crème solaire est fournie par la structure et vous sera facturée Fr. 2.-. En cas d'allergie, le parent peut amener sa propre crème.
Tous les effets personnels devront être notés au nom et prénom de l'enfant.

Activités extérieures

Durant les vacances, des sorties sont organisées pour les enfants. Eté comme hiver, par n'importe quel temps. Les enfants doivent être équipés selon la saison.
Les enfants participent aux activités proposées par l'équipe éducative

ASLAE
association sédunoise
des lieux d'accueil de l'enfance

Unités d'accueil pour écoliers (UAPE)
Fermetures petites vacances et vacances d'été
Année scolaire 2026 / 2027

Les familles ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) auprès d'une autre UAPE ouverte dans la période des vacances scolaires pour autant que l'UAPE habituellement fréquentée soit fermée.

OUVERT / FERME	Automne		Pont Immaculée conception	Noël et nouvel an		Carnaval	Pâques	Pont Ascension	Vacances d'été	Semaine avant reprise
STRUCTURE	du 15.10.2026 au 16.10.2026	du 19.10.2026 au 23.10.2026	Le 07.12.2026	du 28.12.2026 au 30.12.2026	du 04.01.2027 Au 08.01.2027	du 08.02.2027 au 12.02.2027	du 30.03.2027 au 02.04.2027	Le 07.05.2027	du 28.06.2027 au 06.08.2027	du 09.08.2027 au 18.08.2027
Arc-en-ciel	■	■	■			■		■	■	Les inscriptions doivent être faites dans les UAPE habituellement fréquentées durant la période scolaire.
La Cartouche	■	■	■	■	■			■	■	
La Récré			■	■	■			■	■	
La Trott'			■	■	■			■	Ouvert du 19.07.2027 au 06.08.2027	
Le Mikado			■	■	■			■	Ouvert du 28.06.2027 au 16.07.2027	
Le Relais Salins			■	■	■			■	■	
Les Croqu'Notes		■	■	■	■			■	■	
Les Papivores	■		■	■	■			■	■	
Le Point-Virgule	■	■		■	■	■	■	■	■	
Le Looping			■	■	■		■		■	
Les Lupins bleus			■	■	■	■		■	■	
La Bricoline Veysonnaz				■					Ouvert du 12.07.2027 au 06.08.2027	

Les demandes devront être adressées via le formulaire spécifique disponible sur le site de l'association et devront impérativement être transmis à la **personne responsable de la structure de remplacement** par courriel ou par courrier A dans les délais fixés sur le document « Procédure d'inscription et règlement spécial vacances scolaires ». Passé ce délai, les demandes ne seront plus acceptées.

Tous les renseignements sur les structures sédunoises se trouvent sur notre site www.aslae.ch. Pour plus d'informations : ASLAE, Avenue de Tourbillon 100, 1950 Sion, 027 324.95.00 ou info@aslae.ch

Coordonnées des UAPE

Nom	Responsable	Adresse	Centre scolaire desservi	Courriel	Téléphone
Arc-en-ciel	Gwendoline Charbonnet	Rue de Lausanne 72, 1950 Sion	Collines	arc-en-ciel@aslae.ch	079 647 79 76
La Cartouche	Stéphanie Cotter Rocha	Av. Maurice-Troillet 135, 1950 Sion	Châteauneuf *1H-3H*	cartouche@aslae.ch	027 323 38 75
La Récré	Tania Savioz	Rue Pré-d'Amédée 14, 1950 Sion	Gravelone	recre@aslae.ch	027 324 18 82
La Trott'	Jasmine Mirgaux	Chemin des Pâquerettes 12B, 1950 Sion	Champsec La Bruyère	trott@aslae.ch	027 324 18 85
Le Looping	Katia Burgazzoli	Rue Oscar-Bider 60, 1950 Sion	Châteauneuf *4H-8H*	looping@aslae.ch	027 329 80 35
Le Mikado	Sabine Sierro	Av. Chanoine-Berchtold 21, 1950 Sion	Sacré-Coeur	mikado@aslae.ch	027 324 18 80
Le Relais	Nathalie Mariéthoz	Route de Pravidondaz, 1991 Salins	Salins	relais@aslae.ch	079 298 35 27
Les Croqu'Notes	Cécile Fournier	Rue de la Blantsette 20, 1967 Bramois	Bramois	croqunotes@aslae.ch	027 203 50 57
Les Papivores	Laetitia Bühlmann	Route de Vissigen 44, 1950 Sion	Vissigen	papivores@aslae.ch	027 203 34 72
Les Lupins bleus	Céline Fauchère	Rue de la Chapelle 1, 1958 Uvrier	Uvrier	lupins_bleus@aslae.ch	027 324 18 84
Le Point-Virgule	Karine Walpen	Rue des Vignettes 14, 1950 Sion	Platta	point-virgule@aslae.ch	027 321 20 62
La Bricoline	Karen Héritier	Chemin des Jardins 9, 1993 Veysonnaz	Veysonnaz	bricoline@aslae.ch	027 565 94 64